



MINES DE POTENTIEL



PLAN DE PRESTATION DU PROGRAMME

MINES DE POTENTIEL :

**UN PROGRAMME DE FORMATION SUR LES COMPÉTENCES
ESSENTIELLES ET PRÉPARATOIRES AU TRAVAIL DESTINÉ
AUX FEMMES, AUX JEUNES ET AUX NOUVEAUX ARRIVANTS**

– ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION –



Table des matières

Mines de potentiel.....	3
Objectifs du programme.....	4
Exigences du plan de prestation du programme.....	5
Critères d'évaluation	8
Propriété intellectuelle	8



Mines de potentiel

Mines de potentiel est un programme de formation sur les compétences essentielles et préparatoires au travail destiné aux femmes, aux jeunes et aux nouveaux arrivants qui améliore les relations entre les acteurs de l'éducation et de l'industrie en répondant aux besoins en matière de formation et d'embauche. Le programme vise à s'assurer que les femmes, les jeunes et les nouveaux arrivants possèdent les compétences essentielles et reçoivent la formation sur l'employabilité nécessaire pour travailler dans l'industrie minière, et à fournir à l'industrie une main-d'œuvre préparée à l'emploi. Il propose donc une solution gagnante sur toute la ligne.

La matière est fondée sur les profils de compétences essentielles des normes professionnelles canadiennes du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière (Conseil RHIM), ainsi que sur les compétences préparatoires au travail qui ont été élaborées et validées par l'industrie. Le programme Mines de potentiel enseigne les compétences en s'appuyant sur des exemples en milieu de travail (scénarios, documents en milieu de travail, etc.).

Le programme offre 360 heures de formation, de préférence données par deux formateurs qualifiés approuvés par le Conseil RHIM. Pour réussir le programme de formation, les apprenants doivent obtenir des notes suffisantes aux questionnaires, satisfaire aux exigences en matière de présence, remplir une liste de vérification et constituer un portfolio (qui doit comprendre une lettre de présentation, un curriculum vitae et un certificat SIMDUT). Le programme de formation est divisé en deux volets, soit 240 heures de formation en classe et 120 heures d'activités d'enrichissement (visites et expériences de travail sur place, attestations en sécurité, éducation écologique) afin d'offrir une approche globale et mixte.

Les formateurs de Mines de potentiel doivent établir de solides partenariats avec des sociétés d'exploitation et d'exploration minière, et un établissement d'enseignement reconnu. Les partenaires doivent être d'accord sur le fait qu'un éventail de ressources doit être mis à la disposition des apprenants pour assurer leur réussite.

Rôle du Conseil des ressources humaines de l'industrie minière

Le Conseil RHIM facilite la collaboration dans l'ensemble du secteur minier canadien afin de comprendre les tendances du marché, de cibler les possibilités et d'élaborer des solutions. Il participe à une main-d'œuvre canadienne inclusive, qualifiée et durable de l'industrie minière qui anticipe la volatilité et l'innovation, et qui s'y adapte.



Mines de potentiel (suite)

Le Conseil RHIM fournit son expertise quant aux exigences du programme en matière de compétences nécessaires dans l'industrie et agit à titre de registraire et de responsable du programme. Il assure également le contrôle de la qualité du programme, notamment en choisissant l'établissement de formation, en assurant la prestation uniforme, en résolvant les problèmes et en accordant les attestations.

Objectifs du programme

Comme 40 % de la main-d'œuvre de l'industrie minière sera admissible à la retraite au cours des dix prochaines années, la demande pour de nouveaux talents est en hausse. Le programme Mines de potentiel offre aux groupes sous-représentés (femmes, jeunes et nouveaux arrivants) des occasions d'acquérir les compétences non techniques et la confiance nécessaires pour obtenir un emploi gratifiant dans l'industrie minière. En retour, l'industrie minière bénéficiera d'une main-d'œuvre diversifiée en utilisant les compétences accessibles à l'échelle locale comme excellente solution à la crise imminente des ressources humaines dans l'industrie.

Les objectifs du programme de formation sont les suivants :

1. Présenter et promouvoir la gamme d'occasions de décrocher une carrière gratifiante et les diverses options de mobilité de carrière qu'offre l'industrie minière.
2. Outiller les apprenants pour qu'ils développent des compétences fondamentales transférables, des pratiques appropriées et des connaissances sectorielles nécessaires pour travailler dans l'industrie minière directement ou grâce à une formation supplémentaire.
3. Fournir à l'industrie minière une main-d'œuvre compétente et soucieuse de la sécurité, aujourd'hui et à l'avenir, grâce à des partenariats de formation entre les enseignants et l'industrie minière.
4. Fournir aux femmes, aux jeunes et aux nouveaux arrivants l'information dont ils ont besoin et leur donner accès à des possibilités d'emploi, et les aider à gagner en confiance et à trouver des possibilités d'emploi valorisantes et enrichissantes.



Objectifs du programme (suite)

5. Offrir un programme d'acquisition de compétences fondamentales et professionnelles reconnu à l'échelle nationale, assurant l'uniformité des résultats d'apprentissage qui peuvent être offerts avec flexibilité à l'échelle locale par divers organismes de formation qualifiés.

Les résultats d'apprentissage de Mines de potentiel, définis et validés par l'industrie, sont fondés sur une approche holistique de la formation et des exemples de l'industrie pertinents pour les apprenants qui souhaitent occuper un poste dans le secteur minier.

Les établissements de formation doivent faire tout en leur pouvoir pour offrir les plus grandes chances de réussite aux apprenants.

Exigences du plan de prestation du programme

Pour être reconnu comme établissement de formation Mines de potentiel approuvé, les sites doivent s'assurer que leur plan de prestation aborde les sections suivantes des exigences de formation du programme :

- 1.1 **Conditions d'inscription** – démontrer leur compréhension des conditions d'admission au programme Mines de potentiel. Les établissements doivent respecter des exigences minimales dans le cadre du programme de formation, mais aussi démontrer qu'ils comprennent les exigences relatives à l'embauche minimale par les partenaires de l'industrie, ainsi que le lien entre ces deux types d'exigences.
- 1.2 **Processus d'appel** – décrire le processus d'appel de l'établissement de formation.
- 1.3 **Contenu du programme** – démontrer la capacité de l'établissement d'enseigner la matière du programme de formation Mines de potentiel de la façon prévue, en plus d'effectuer la liste d'activités d'enrichissement validées (notamment la formation sur le SIMDUT). Indiquer suffisamment de ressources pour effectuer les activités d'enrichissement.



Exigences du plan de prestation du programme (suite)

- 1.4 **Approche d'évaluation** – démontrer la capacité de l'établissement de formation à satisfaire aux exigences relatives à la durée du programme de formation Mines de potentiel, et à la répartition entre la formation en classe et les activités d'enrichissement. Indiquer les dates de début et de fin.
- 1.5 **Exigences d'obtention du diplôme** – démontrer une compréhension des quatre exigences pour réussir le programme de formation Mines de potentiel.
- 1.6 **Attestation de réussite au programme** – décrire la compréhension de l'établissement de formation du processus requis par le Conseil RHIM pour fournir l'attestation de réussite aux apprenants.
- 1.7 **Démarches d'enseignement et d'apprentissage** – adopter une approche mixte pour optimiser l'apprentissage. Décrire brièvement les outils et les approches d'apprentissage interactifs (pratiques) que l'établissement de formation utilisera pour présenter le programme de formation Mines de potentiel.
- 1.8 **Qualifications de l'équipe de formation** – fournir le CV et les qualifications des formateurs qui participeront à l'atelier de formation des formateurs et enseigneront la matière du programme Mines de potentiel.
- 1.9 **Ratio formateurs/apprenants** – décrire l'approche de l'établissement de formation quant à la sélection des apprenants dans le cadre du programme de formation Mines de potentiel et indiquer le nombre d'apprenants prévus pour votre formation.
- 1.10 **Installations de formation** – fournir des photos de toutes les aires d'apprentissage de l'établissement de formation qui seront utilisées pour enseigner le programme Mines de potentiel, accompagnées d'une brève description des installations, des technologies et des mesures en matière d'égalité des sexes et de sécurité.
- 1.11 **Équipement de formation** – décrire le type d'équipement offert dans le cadre de l'enseignement du programme Mines de potentiel.
- 1.12 **Ressources des formateurs** – décrire les ressources additionnelles qui seront mises à la disposition des formateurs dans le cadre de l'enseignement du programme Mines de potentiel, y compris la participation du coordonnateur ou de l'administrateur de l'établissement.
- 1.13 **Participation des partenaires** – fournir des lettres d'appui démontrant la participation et le soutien des partenaires de l'industrie et du milieu de l'éducation, ainsi que l'intention des partenaires de l'industrie d'embaucher une partie ou la totalité des diplômés.
- 1.14 **Confidentialité et sécurité** – décrire l'équipement et les politiques en place qui permettront d'assurer la confidentialité et la sécurité des renseignements personnels et d'autres données confidentielles dans le cadre du programme Mines de potentiel.



Exigences du plan de prestation du programme (suite)

1.15 **Processus d'assurance de la qualité de la formation** – décrire les processus internes de contrôle de la qualité de l'établissement de formation et confirmer la volonté de participer aux processus connexes de Mines de potentiel.

Les soumissions doivent également comprendre les éléments suivants :

- ☐ Description de l'expérience de l'établissement de formation en ce qui a trait à l'enseignement de programmes similaires.
- ☐ Confirmation que l'établissement de formation effectuera une évaluation des compétences essentielles avant et après la formation.
- ☐ Confirmation de l'engagement de l'établissement de formation à participer à l'atelier de formation des formateurs, ainsi qu'aux évaluations de mi-parcours et aux évaluations finales du programme Mines de potentiel.
- ☐ Confirmation de l'engagement de l'établissement de formation à fournir les rapports d'étape, les dossiers d'évaluation et les formulaires requis dans le cadre du programme (comme les formulaires de demande, de consentement et d'évaluation).
- ☐ Proposition de calendrier du programme indiquant les principales activités.
- ☐ Répartition du budget confirmant que l'établissement de formation possède les ressources financières requises pour administrer le programme et comprenant les éléments suivants :
 - Ventilation des coûts de la formation, y compris des activités d'enrichissement.
 - Appui (financier ou non) de la part des partenaires financiers.

REMARQUE : Il n'est pas nécessaire d'avoir mobilisé la totalité du financement pour envoyer une soumission en vue de devenir un établissement de formation approuvé. Si la soumission répond à toutes les exigences, mais que le financement n'a pas encore été entièrement mobilisé, l'établissement sera approuvé sur une base provisoire.



Critères d'évaluation

Le plan de l'établissement de formation doit démontrer la capacité à offrir Mines de potentiel en fonction des exigences de formation et des pratiques judicieuses du programme, et à répondre aux exigences du plan de prestation du programme. Le Conseil RHiM examinera et évaluera le plan de prestation soumis et la capacité de l'établissement de formation à offrir le programme de formation Mines de potentiel, et communiquera avec l'établissement s'il a besoin de renseignements supplémentaires ou s'il a d'autres questions.

Propriété intellectuelle

Le Conseil RHiM conserve les droits de propriété exclusifs sur tout le matériel, les composants, les données d'évaluation, l'information, les conclusions et les rapports obtenus ou générés dans le cadre du programme de formation Mines de potentiel.

Le Conseil RHiM pourra consulter et utiliser l'ensemble des données, des renseignements et des conclusions, et pourra, sans frais supplémentaires, conserver et distribuer tout rapport imprimé en quantité limitée ou en format électronique, conformément aux lois applicables en matière de confidentialité.

L'ensemble des rapports et des communications concernant le programme de formation Mines de potentiel doit être approuvé par le Conseil RHiM.